

INFOS 2BMS n° 164

Mots clés :

Chorus : quelques nouvelles des rétablissements de crédits

Modernisation de la chaîne de dépense de l'Etat

Préliquidation de la paye de décembre

NAT : bilan de la mise en œuvre après 4 mois

Dépenses obligatoires et Restes à payer : à vos agendas !

Chorus : quelques nouvelles des rétablissements de crédits

Le suivi des rétablissements de crédits (RDC) dans Chorus peut être effectué via la restitution ZRNF11. Cette restitution permet de lier la demande de paiement d'origine (lorsqu'elle existe), la facture client (notamment facture interne) et le rétablissement de crédits.

Des contrôles à venir

Le compte PCE sur lequel se fera l'imputation du RDC est normalement porté dans la zone « texte de poste » de la facture. Des contrôles non bloquants visant à s'assurer que **ce PCE est utilisé dans la DP d'origine et lors du RDC vont être mis en place le 29 novembre 2014.**

Les contrôles mis en place sur la zone « texte de poste » se déclencheront lors de la saisie de la facture et seront les suivants :

- Si aucune DP n'est référencée (ex : indus de paie) : la zone texte de poste doit contenir le PCE, l'année et le centre de

coût de la dépense d'origine (contrôle non bloquant) ;

- Si une DP monoposte est référencée : la zone texte de poste est automatiquement alimentée avec le PCE, l'année et le centre de coût de la DP ;
- Si une DP multiposte est référencée : la zone texte de poste contient un PCE, l'année et un centre de coût présents sur au moins l'un des postes de la DP référencée.

La rédaction d'Infos 2BMS vous proposera prochainement un article détaillé **relatif à l'utilisation de la restitution ZRNF11**. Cet article sera également l'occasion de préciser la manière dont peuvent être suivies les imputations en cas de facturation interne : l'objectif étant de vérifier que pour cette procédure le client interne impute la dépense sur le bon compte PCE.

Modernisation de la chaîne de la dépense de l'Etat

Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du Budget, et Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification, ont conjointement signé le 30 octobre 2014 une circulaire sur la **simplification et l'optimisation des modalités d'exécution de la dépense, mais aussi sur la rationalisation des organisations en ayant la charge**. Vous pouvez consulter cette circulaire sur le forum de la performance :

http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/circulaires/circulaires/2014/30-10-2014/30-10-2014_modernisation-chaîne-depense.pdf

L'application de la circulaire, dans la continuité du chantier de modernisation de la chaîne de la dépense lancé par le comité interministériel de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2013, doit permettre de **respecter les engagements de l'État sur la réduction des délais de paiement, de réaliser des gains de productivité et d'améliorer la qualité des comptes de l'État**.

Respect du processus de la dépense dans Chorus

La circulaire réaffirme la nécessité de respecter strictement les étapes du processus de la dépense. Les indicateurs de qualité prévus à cet effet devront faire l'objet d'une stratégie et de plans d'action ministériels assortis de cibles et suivis régulièrement au niveau interministériel. **Le responsable de la fonction financière ministérielle est par ailleurs conforté dans son rôle de pilote de la performance de la chaîne de la dépense**.

Dématérialisation des actes de gestion et des échanges

Dans la perspective de l'obligation progressive de dématérialisation des factures liées à la commande publique à l'horizon 2017 pour les grandes entreprises (2018 pour les ETI, 2019

pour les PME et 2020 pour les TPE), les services de l'Etat doivent davantage communiquer auprès de leurs fournisseurs et promouvoir les solutions techniques disponibles. Côté administration, la dématérialisation des pièces justificatives et des pièces de marché doit également constituer une priorité.

Rationalisation du processus d'achat

L'amélioration de la chaîne de la dépense et de l'organisation de la fonction financière est liée à la démarche de modernisation de la politique des achats de l'État. À ce titre, le service des achats de l'État (SAE) articulera ses travaux auprès des ministères avec l'objectif global de fluidification de la chaîne de la dépense :

- Utilisation des outils de consultation dématérialisés (réponses et pièces justificatives),
- Réduction du nombre d'actes,
- Mutualisation des achats,
- Promotion des modalités de règlement et de facturation efficaces.

Organisation

La circulaire préconise d'optimiser le rôle des centres de services partagés (CSP), de généraliser les services facturiers et de rationaliser les procédures financières des directions départementales interministérielles (DDI) qui auront chacune un CSP unique comme interlocuteur à compter de 2015.

Des plans d'action ministériels pour piloter la modernisation de la chaîne de la dépense

Les ministères doivent décliner les différents objectifs rappelés dans la circulaire assortis de cibles et transmettre **un plan d'action au comité d'orientation stratégique du système d'information financière de l'Etat (COS SIFE) avant le 1er décembre**.

Pré-liquidation des dépenses de personnel

L'intégration de la paye du mois de décembre s'accompagne d'une phase de pré-liquidation

destinée à s'assurer de la disponibilité des crédits sur les UO concernées.

La pré-liquidation de la paye consiste ainsi à simuler l'intégration de la paye du mois de décembre, avant l'envoi des fichiers définitifs et leur comptabilisation dans Chorus.

Les données de la paye de décembre pré-liquidées dans les applications de gestion de la paye de la DGFIP (PAY et ETR) sont intégrées dans Chorus par interface et permettent :

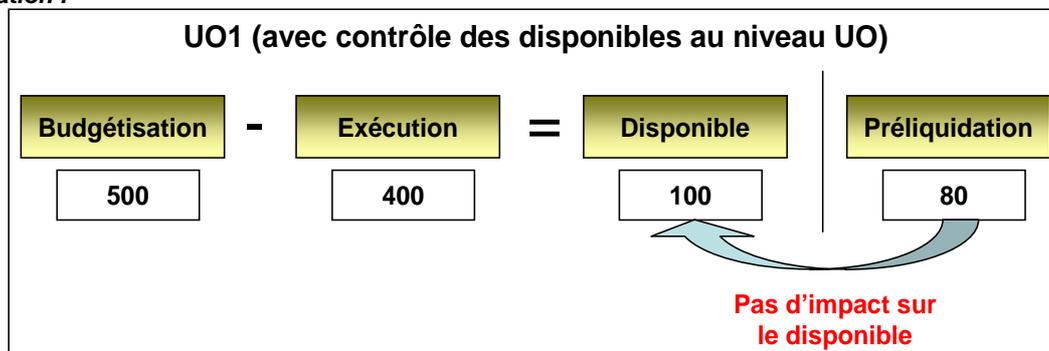
- de s'assurer de la disponibilité des crédits de titre 2 nécessaires à l'intégration réelle de la paye de décembre ;
- d'identifier les programmes/BOP/UO dont les disponibles sont insuffisants afin d'effectuer

des réallocations nécessaires à la bonne intégration de la paye de décembre.

Des blocages de crédits du montant de la pré-liquidation (blocage de type BC) doivent être saisis manuellement par le responsable budgétaire afin d'empêcher la consommation des crédits de titre 2 entre la simulation (pré-liquidation) et l'intégration réelle de la paye de décembre.

Les pièces de blocage de crédits seront débloquées automatiquement avant l'intégration de la paie de décembre.

Illustration :



Le montant du disponible est ici supérieur au montant de la pré-liquidation. Le blocage manuel des crédits sera égal au montant de la pré-liquidation. Si le montant du disponible était inférieur au montant de la pré-liquidation, il conviendrait de bloquer la totalité du disponible, d'abonder le centre financier puis d'ajuster le blocage au montant de la pré-liquidation.

Pour effectuer et suivre ces travaux, la restitution **ZBUD04** met en regard, pour chaque UO, les crédits de titre 2 mis à disposition et les dépenses effectuées et à venir (pré-liquidation).

Cette restitution a pour objectifs :

- d'identifier les centres financiers dont le disponible sera insuffisant pour intégrer la paye de décembre ;
- d'évaluer le montant des crédits manquants ;
- d'identifier les centres financiers qui ont réalisé un blocage ;
- d'accéder aux montants des blocages.

Cette année, le chargement de la pré-liquidation de la paye dans Chorus interviendra **à partir du mardi 2 décembre 2014 au soir.**

Les opérations relatives à la pré-liquidation devront se dérouler **du 3 au 11 décembre** :

- consultation de la situation budgétaire ;
- blocage de crédits et ré-abondements.

La date prévisionnelle du débloquage et de l'intégration réelle de la paye de décembre est prévue le vendredi 19 décembre.

Un mode opératoire concernant l'intégration de la pré-liquidation de la paye dans Chorus a été diffusé le 12 novembre. Ce mode opératoire est disponible dans Diapason à l'adresse suivante :

<https://chorus-diapason.finances.ader.gouv.fr/diapason/contenu/afficheContenu.do?conId=41452&espld=40>

NAT : bilan de la mise en œuvre après 4 mois

La mise en œuvre du projet relatif à la nouvelle architecture technique, dont le calendrier prévu a été respecté, a **été suivie, après son ouverture, de plusieurs difficultés**, dont certaines subsistent encore.

Deux types d'incidents ont principalement été relevés.

D'une part, des incidents du type « configuration du poste de travail », qui concernent le paramétrage même du poste informatique de l'agent, et pour lesquels un dispositif de rappel direct des utilisateurs a été mis en place par l'AIFE, dès lors que les problèmes ont été escaladés au support concerné.

D'autre part, des incidents plus « généraux », provoquant une indisponibilité partielle du système et pour lesquels certaines solutions correctives ont été mises en place, sans pour autant être exhaustives.

Des échanges bilatéraux ont été menés avec chaque ministère en août et septembre et un premier bilan a été présenté lors du COTEC (Comité technique) de septembre à l'issue duquel la décision a été prise de rendre universel le déploiement d'un client Citrix approprié.

A ce jour, les principales difficultés qui demeurent concernent les connexions, dues au dysfonctionnement d'un composant Citrix. **Une équipe spéciale a été mise en place**

afin d'apporter les mesures correctrices nécessaires à sa stabilité.

Les problèmes de performance liés à des temps de réponses insatisfaisants sur le transactionnel (affichage des écrans Chorus, temps d'exécution des restitutions, ...) font eux aussi l'objet d'opérations d'optimisation.

Enfin, des difficultés plus localisées, type « réseau » ont été relevées. Pour ces dernières, l'AIFE s'est proposée d'assurer un diagnostic en étroite collaboration avec les DSI ministérielles.

Pour l'avenir, l'AIFE veillera à rendre des préconisations et prérequis plus contraints, tant en terme de paramétrage qu'en terme de planning de mise à jour des postes utilisateurs, et renforcera son dispositif d'assistance auprès des ministères.

Actuellement, l'AIFE reste mobilisée sur l'ensemble des sujets et une communication spécifique, en plus des points évoqués lors des différents comités (CODIR, COSIFE, COTEC, COPIL SN1-SN2), est mise en place à compter du 17 novembre, sous forme d'un bulletin d'information hebdomadaire (retransmis à l'ensemble des Correspondants Chorus Applicatifs du réseau du contrôle budgétaire), que vous pouvez aussi retrouver sur Diapason (rubrique Support > Bulletin Chorus).

DO et Restes à payer : à vos agendas

Deux évolutions Chorus prévues le 29/11/2014 vont concerner les restitutions INF-BUD-42 (état des restes à payer) et INF-BUD-51 (pilottage de la gestion), respectivement par l'alimentation de l'axe « activité » pour les restes à payer sur les dossiers basculés et par l'ajout d'un nouveau ratio « DO » (Dépenses Obligatoires). **Nous reviendrons plus longuement sur ces évolutions dans un prochain article d'Infos 2BMS.**

Nous profitons néanmoins de cette brève pour vous rappeler qu'il est nécessaire de **prévoir l'exécution de la restitution sur les DO (INF-BUD-51) le vendredi 02 janvier 2015** et ce, afin d'obtenir des résultats cohérents. En effet, les données qui constituent cette restitution évoluent quotidiennement et il sera donc nécessaire de profiter de l'étroite fenêtre d'exécution pour exploiter ses résultats.

① **En cas de besoin d'assistance vous pouvez contacter le bureau 2BMS et/ou envoyer un mail à : chorusine-budget@finances.gouv.fr**



L'Équipe d'Infos 2BMS